

REGLEMENT DE COURSE – ASBL TRAIL DE LA PRIMAVERA
« Le Dernier Homme Debout » - « La Dernière Dame Debout »
LDHD – LDDD
« La Dernière Equipe Debout »
05 et 06 avril 2025

ARTICLE 1 – Respect du code de la route

Les participant(e)s s'engagent à respecter le code de la route et les injonctions des signaleurs présents sur le parcours sous peine d'exclusion de la course.

ARTICLE 2 – Respect des lieux

Les participant(e)s s'engagent à respecter les lieux empruntés et à ne pas jeter le moindre emballage sur les parcours sous peine d'exclusion de la course. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course une semaine après son déroulement.

ARTICLE 3 – Prix et inscription

- Seuls les participant(e)s en ordre de paiement seront autorisé(e)s à prendre le départ.
- Aucun échange ou revente de dossard n'est autorisé.
- Tout désistement ou annulation fera l'objet d'un remboursement :
 - o la totalité de la somme (45 euros - 2 euros de frais administratifs = 43 euros) avant le 31/12/2024
 - o 25 euros entre le 01/01/2025 et le 01/02/2025
 - o 15 euros entre le 01/02/2025 et le 01/03/2025
 - o Pas de remboursement pour toute annulation après le 01/03/2025 (sauf sur présentation d'un certificat médical)
 - o Sur présentation d'un certificat médical, l'organisation rembourse la totalité de la somme (45 euros - 2 euros de frais administratifs = 43 euros). Ce montant passe à 30 euros après le 01/03/2025
- L'inscription à la course « LDHD » / « LDDD » est fixée à 45 euros.
- L'inscription à la course « La Dernière Equipe Debout » est fixée à 85 euros pour une équipe de 2 participant(e)s et à 125 euros pour une équipe de 3 participant(e)s.
- En cas de « force majeure » (tempête, inondation, vents violents, décision d'une quelconque autorité ou autre...), l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, l'heure de départ ou de même de neutraliser ou d'annuler la course sans que personne ne puisse prétendre à un remboursement supérieur à 10 euros.

ARTICLE 4 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course.

ARTICLE 5 – Règlement de course

- La direction de course se réserve le droit de modifier le parcours ou le règlement sans qu'aucune contestation ne soit possible
- Chaque boucle de la course « Le dernier homme debout » fait environ (la boucle change chaque année) 7 km 300 et 300 D+
- Le temps maximum autorisé pour une boucle est de 60 minutes.
- Le départ de la première boucle sera donné à 11h50 le samedi 05 avril. La durée autorisée pour la première boucle est donc d'une heure et dix minutes.
- Tout(e) participant(e) n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé(e).
- L'assistance en zone de ravitaillement est autorisée après à partir de 20h.
- L'assistance sur le parcours (pacer) est autorisée après à partir de 20h.
- L'utilisation des bâtons est autorisée à partir de 16H (au départ de la 5^e boucle).
- Pour être déclaré vainqueur, un coureur/une coureuse doit terminer une dernière boucle seul(e) (en moins de 60 minutes).
- Si après 23h (et 23 tours) plusieurs coureurs/coureuses sont encore en course, c'est celui/celle qui franchira le premier/la première la ligne d'arrivée du 24^e tour qui sera déclaré vainqueur.e.
- Seuls les tours validés dans les temps seront pris en compte pour établir le classement/podium.
 - o Exemple : A, B et C terminent (dans cet ordre) le 18^e tour dans les temps. A et C repartent sur la 19^e boucle mais seul A la valide dans les temps. Le classement sera donc le suivant : 1^{er} = A (avec 19 tours), 2^e = B (avec 18 tours validés), 3^e = C (avec 19 tours mais 18 validés avec le moins bon chrono)
- En cas d'arrivée main dans la main, personne ne sera déclaré Dernier Homme Debout ou Dernière Dame Debout

ARTICLE 6 - Règlement de course par équipe

- La course est ouverte à maximum 25 équipes de 2 ou de 3 personnes.
- Les équipes peuvent être mixtes ou unisexes.
- Pendant la course, chaque équipe devra toujours respecter le même ordre de relais : le coureur/ la coureuse A pour la 1^{ère} boucle, le coureur / la coureuse B pour la 2^e boucle et le coureur C / la coureuse C (uniquement pour les équipes de 3) pour la 3^e boucle et ainsi de suite.
- Le non-respect de l'ordre établi entraînera l'élimination de l'équipe.
- Si un coureur termine une boucle hors délai, toute l'équipe est éliminée et obligée de s'arrêter.
- Les 24 tours doivent donc se courir dans l'ordre suivant :

	Equipes de 2	Equipes de 3
Boucle 1	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse A

Boucle 2	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse B
Boucle 3	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse C
Boucle 4	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse A
Boucle 5	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse B
Boucle 6	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse C
Boucle 7	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse A
Boucle 8	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse B
Boucle 9	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse C
Boucle 10	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse A
Boucle 11	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse B
Boucle 12	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse C
Boucle 13	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse A
Boucle 14	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse B
Boucle 15	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse C
Boucle 16	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse A
Boucle 17	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse B
Boucle 18	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse C
Boucle 19	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse A
Boucle 20	Coureur/coureuse B	Coureur/coureuse B
Boucle 21	Coureur/coureuse A	Coureur/coureuse C
Boucle 22	Coureur/coureuse A + B	Coureur/coureuse A + B + C
Boucle 23	Coureur/coureuse A + B	Coureur/coureuse A + B + C
Boucle 24	Coureur/coureuse A + B	Coureur/coureuse A + B + C

- Dans le cas de figure où un coureur/une coureuse entame un dernier tour seul.e, le format de la course par équipe est le suivant :

- Les équipes partent **au complet** 15 minutes après le coureur solo **pour deux tours** (et cela pour permettre au coureur solo de vivre son dernier tour seul, sans pacer ni assistance comme l'impose le règlement de la course individuelle).
 - Les équipes (de 2 et de 3) qui franchiront en premier la ligne d'arrivée de la 2^e boucle par équipe constituée seront déclarées vainqueures.
 - Dans le cas de figure où un seul coureur se présenterait au départ de la 22^e boucle, la course par équipe se jouerait alors « au bout des 24 heures », les trois derniers tours (boucles 22, 23 et 24) devant être courus en équipe constituée (la victoire se jouant sur le dernier tour).
 - **Exemple 1** : A se présente seul au départ de la 18^e boucle. Il part seul à l'heure pile. Les équipes partent au complet 15 minutes après lui pour deux tours (la victoire revenant à l'équipe de 2 et à l'équipe de 3 la plus rapide sur le dernier tour).
 - **Exemple 2** : A se présente seul au départ de la 22^e boucle. Il part seul à l'heure pile. Les équipes partent au complet 15 minutes après lui pour trois tours (la victoire revenant à l'équipe de 2 et à l'équipe de 3 les plus rapides sur le dernier tour).
- L'assistance en course et en zone de ravitaillement n'est pas autorisée pour les équipes.
 - Seront récompensées : la première équipe classée composée de 2 coureurs/coureuses (sans distinction entre les équipes mixtes et unisexes) et la première équipe classée composée de 3 coureurs/coureuses (sans distinction entre les équipes mixtes et unisexes)

ARTICLE 7 – Prix et récompenses

- Tous les participant(e)s à la course « LDHD/LDDD » et en ordre d'inscription recevront un tee-shirt (sous réserve de partenaire textile lié à l'organisation) et une médaille.
- Les deux derniers coureurs debout (femme et homme) reçoivent un trophée unique et des cadeaux offerts par nos partenaires !
- Prix (trophée et cadeaux) pour le premier (femme ou homme) à l'issue de 2 tours (14km), 6 tours (43km) et 10 tours (74 km)

Les résultats seront en ligne sur le site www.ldhd.be au plus tard 48 heures après l'événement.

ARTICLE 8 – Modification de parcours

Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes les dispositions ou de faire toutes les modifications de parcours jugées nécessaires. Ces modifications seront portées à la connaissance des concurrents sur la ligne de départ.

ARTICLE 9 – Responsabilité civile

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Il incombe aux participant(e)s de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance physique, technique ou due au non-respect du code de la route. En cas d'abandon, le coureur s'engage à prévenir l'organisation le plus rapidement possible.

ARTICLE 10 – Responsabilité en cas de vol

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

ARTICLE 11 – Droit à l'image

Sauf contre-indication préalable, les concurrent(e)s acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

ARTICLE 12 - Dopage

Les participant(e)s s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 13 – Esprit fair-play

Les concurrent(e)s s'engagent à courir dans un esprit fair-play.

ARTICLE 14 – Acceptation du règlement

La participation à la manifestation sportive suppose l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 15 – Modification au règlement

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement.

Fait à Couthuin le 05/11/2024

Pour l'ASBL, David BERTRAND, président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Bertrand', is written over a vertical line.